



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 10 janvier 2019 à 11h30 en salle G09

Présents :

Fabrice BERNARD, Caroline COQUET, Benoît JEAN, Olivier LEROY, Mohamed EL BARBORI, Sahar HCHAICHI, François PEREZ, Frédéric CURMIN, Franck Gillet, Stéphane DEHORS

Représentés :

Audrey HEINRY, Sabine MANTE, Mosaab HARIZ

Ordre du jour

1. Modification d'un article du règlement intérieur de l'association

L'assemblée Générale débute à 11h35

13 personnes présentes ou représentées.

Président de séance : Benoit Jean

Secrétaire de séance : Caroline Coquet

Il s'agit de la modification de l'article 21.1 du règlement intérieur de l'AS IMT Evry.

Suite à délibération, la proposition du CA est modifiée en séance comme suit :

Remplacement de : « **doit** désigner un représentant » par « **peut** désigner un représentant ».

Ajout de : « les membres élus du CA **de l'AS IMT** »

La modification présentée au vote est donc la suivante :

"Article 21.1 :

Le conseil d'administration de chaque section peut désigner un représentant de la section qui siègera au conseil d'administration de l'association.

Les représentants des sections sont convoqués aux réunions au même titre que les membres élus du CA de l'AS IMT.

Ils n'entrent pas dans le décompte des présents pour le quorum.

Un représentant ne peut représenter qu'une seule section. "

La proposition de modification de l'article 21.1 du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

2. Election des membres du conseil d'administration de la section tennis

Conformément à l'article 21 du règlement intérieur il est procédé à l'élection du CA de la section tennis.

Les candidats au CA de la section tennis sont :

- Stéphane DEHORS
- Frédéric CURMIN
- François PEREZ
- Mohammed EL BARBORI

Les candidats sont élus à l'unanimité des personnes présentes.

3. Fin de séance

La séance est levée à 11h56

**Signature du président de
séance**
Benoît JEAN

**Signature du secrétaire de
séance**
Caroline COQUET